
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie .**

Notification concernant :

l'homologation de :

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **une unité embarquée sur le véhicule**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

Homologation n° **e2** - 29 extension 3

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **SMARTACH ADR**

3. Nom du fabricant : **ACTIA**

4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais**

7. Date et nombre des essais : **du 9 février au 23 mars 2006 et selon liste des essais référencés dans les certificats de sécurité et d'interopérabilité**

8. Date de l'homologation : **12 décembre 2005**

9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**

10. Modèles de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY, faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 26 du 31 mars 2005 et ses extensions,
- capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES, faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 28 du 28 juin 2005 et ses extensions,

- capteur de mouvement SIEMENS VDO type KITAS 2171, faisant l'objet du certificat d'homologation n° e1 - 175 du 11 octobre 2004 et ses extensions.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **23 mai 2006**

13. Documents descriptifs annexés :

- identification des logiciels
- étiquette d'identification et indications imprimées au verso du papier

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 06.00.271.015.1 du 23 mai 2006 ;
- certificat de sécurité n° 2005/14 du 24 juin 2005 et rapports de maintenance n° M-2005/07 du 30 septembre 2005 et M-2006/3 du 22 février 2006 délivrés par la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009a/DTC du 4 juillet 2005 délivré par le laboratoire Joint Research Centre.

b) Le présent certificat reprend et complète le certificat d'homologation e2 - 29 du 12 décembre 2005 et ses extensions 1 et 2.

c) Plans, schémas, notices et logiciels déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A034, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le fabricant.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP

Annexe au certificat d'homologation n° **e2** - 29 extension 3

Unité embarquée sur le véhicule ACTIA

SMARTACH ADR

Identification des logiciels, étiquette d'identification et indications imprimées au verso du papier

IDENTIFICATION DES LOGICIELS :

Trois logiciels sont implantés dans l'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type SMARTACH ADR. Leurs identificateurs de versions, consultables sur l'écran de l'instrument, sont les suivants :

logiciel du processeur principal :	L2000_MP_P10ZZZZ V06.XX.YY
logiciel du processeur secondaire :	L2000_MS_P10ZZZZ V05.XX.YY
logiciel de "boot" :	L2000_Boot_P106116 V02.02.

où:

- XX : est le numéro de révision du logiciel, ce numéro est réinitialisé à 0 (zéro) à chaque changement de numéro de version ;
- YY : est l'identification d'une variante client (ces variantes ne concernent que des fonctions non réglementées) ;
- ZZZZ : est la référence du logiciel du produit spécifique au client identifié par YY.

ETIQUETTE D'IDENTIFICATION :

L'UEV ACTIA type SMARTACH ADR porte une étiquette d'identification apposée sur le côté droit du boîtier (étiquette autocollante destructible à l'arrachement).

Cette étiquette comporte notamment le nom du fabricant, le type de l'instrument, l'indication de la version de l'UEV dans la famille SMARTACH ADR, le numéro de série de l'instrument et son millésime, ainsi que le numéro du certificat d'homologation délivré. Cette étiquette est du modèle suivant :



IMPRESSON :

Les types d'impressions qui peuvent être exécutées par l'UEV ACTIA type SMARTACH ADR sont ceux définis par l'annexe IB du règlement CEE n° 3821/85.

Le papier qui peut être utilisé par cette UEV porte la référence produit AY26020010 Ind B. Il comporte, au verso de la face réservée à l'impression, des marquages relatifs à son identification, ainsi que la référence des certificats d'homologation des UEV pouvant l'utiliser, conformément aux dispositions de l'annexe IB précitée. Il comporte également des emplacements réservés aux mentions manuscrites pouvant être ajoutées, le cas échéant (absence de carte conducteur,...), par l'utilisateur.

Reproduction des indications imprimées au verso du papier

ACTIA Made in France
Type : Tachograph Thermal Paper
ACTIA Ref. : AY26020010 Ind B
E2 : L2000 / SmarTach®
22 25 29 30

Date :	
12	24
11	23
10	22
9	21
8	20
7	19
6	18
5	17
4	16
3	15
2	14
1	13
0	12

⊙ (Name) : _____
⊙ (Card#) : _____
Signature : _____